

Comment s'organise la compétition politique en démocratie ?

→ Manuel pp. 23-38

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Après avoir montré la diversité des régimes possibles dans un système politique démocratique, il s'agit dans ce chapitre de mettre en évidence ce qui fait la spécificité des démocraties pluralistes. En effet, alors que, dans les régimes totalitaires, un parti unique encadre la population pour la soumettre à une domination totale, dans les démocraties pluralistes, la compétition politique prend la forme d'une compétition entre partis pour la conquête du pouvoir. Comprendre le fonctionnement des démocraties suppose donc d'analyser cette compétition et de mettre en évidence le rôle des partis politiques dans les démocraties contemporaines.

La question des modes de scrutin est une question classique en science politique depuis les travaux fondateurs de Maurice Duverger. La question de la parité et des démocraties délibérative et participative est plus récente, mais fait l'objet d'un travail de recherche important en science politique aujourd'hui.

Le chapitre suit dans sa progression et son découpage les indications complémentaires du programme. Le thème des partis politiques sera à nouveau traité dans le chapitre 3.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- BERENI Laure, CHAUVIN Sébastien, JAUNAIT Alexandre, REVILLARD Anne, *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, De Boeck, 2008. Précieux ouvrage de synthèse qui fait preuve d'une grande fermeté théorique et qui tient compte des recherches les plus récentes.
- DORMAGEN Jean-Yves, MOUCHARD Daniel, *Introduction à la science politique*, De Boeck, 2010. Manuel à destination des étudiants de licence, clair et bien rédigé. Le chapitre 7 consacré aux partis politiques et le chapitre 8 consacré aux professionnels de la politique peuvent être lus avec profit pour traiter ce chapitre.
- SINTOMER Yves, BACQUÉ Marie-Hélène (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, La Découverte, 2011.

REVUES

- MARIN Bernard, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, 33, 1985. Sur les différentes formes de démocratie, l'article de Bernard Manin est considéré comme fondateur.
- MANIN Bernard, « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques », *Politix*, 57, 2002 (article disponible sur le site de Persée). Bernard Manin revient sur la réception de cet article aux États-Unis et en Europe, et sur les évolutions de la recherche autour de cette notion dans un entretien avec la revue.

SITOGRAPHIE

- <http://www.ina.fr/politique>. Le site de l'INA contient de nombreuses archives sur les campagnes électorales et les discours politiques.

FILMOGRAPHIE

- *Duels présidentiels. L'intégrale des débats de l'entre-deux-tours (1974-2002)*, coffret 3 DVD, INA.
- *1974. Une partie de campagne*, film documentaire de Raymond DEPARDON sur la campagne de Valéry Giscard d'Estaing.
- *Primary*, film documentaire de Robert DREW et Richard LEACOCK sur les élections primaires du Parti démocrate entre John F. Kennedy et Hubert Humphrey.

1 Quels sont les enjeux de la compétition électorale ? → Manuel pp. 24-25

DOC 1 • L'important, c'est de gagner ? → Manuel p. 24

1. Les points communs entre ces deux compétitions sportive et électorale : souci d'équité, souci de réduire les fraudes, recours à la violence prohibé, plusieurs équipes s'affrontent, réflexion stratégique pour gagner, le public peut se passionner pour l'enjeu de ces compétitions, jeu des pronostics, joie de la victoire, l'issue de la compétition désigne des gagnants et des perdants, rôle des médias (la politique et le sport comme spectacle), rôle du financement.

Les différences : l'enjeu n'est pas le même (gagner un championnat, être désigné pour gouverner le pays), dans la compétition politique, ce sont des idées, des programmes, des systèmes de valeurs qui s'affrontent. Il y a derrière le candidat l'appareil d'un parti et ses adhérents. Ce sont les électeurs qui tranchent.

2. Dans la compétition électorale, la sélection du candidat peut être opérée par les cadres du parti, par les militants du parti (modèle des primaires américaines), par les citoyens de la tendance politique du parti (modèle des primaires organisées par le Parti socialiste). La compétition est arbitrée par le Conseil constitutionnel qui veille au respect des règles (ex : dépôt des « 500 signatures » pour être candidat à l'élection présidentielle) et par les citoyens qui voteront le jour de l'élection.

3. Pour que la compétition soit équitable, il faut garantir une presse libre, un accès équitable aux médias et le respect du pluralisme (plusieurs partis politiques doivent pouvoir se présenter).

DOC 2 • La compétition politique : une conquête du pouvoir sans les armes → Manuel p. 24

1. Les démocraties organisent l'accès aux positions de pouvoir par l'élection, sans recours à la force. On ne prend pas le pouvoir les armes à la main. L'affrontement entre les candidats est pacifique. C'est ce qui fait la singularité des régimes démocratiques dans l'histoire.

2. Coup d'État de Mussolini qui prend le pouvoir en Italie en 1922 à la suite de la Marche sur Rome. Coup d'État du 11 septembre 1973 en Argentine dans lequel Augusto Pinochet prend le pouvoir par la force pour instaurer une dictature militaire, le président Salvador Allende se donne la mort alors que les putschistes attaquent le palais présidentiel.

3. Le mot « naturelles » est mis entre guillemets pour souligner que ces règles n'ont justement rien de naturel. Un long processus de mise en place et d'acceptation de ces règles par les citoyens est nécessaire pour qu'elles leur semblent évidentes et ne soient plus remises en question. Ce processus est qualifié en sociologie de processus d'institutionnalisation.

DOC 3 • Une compétition ouverte qui nécessite le respect du pluralisme → Manuel p. 25

1. Objectif d'égalité entre les candidats : mise à disposition des salles communales, panneaux électoraux. Objectif de régularité de l'élection : respect des horaires, clés pour fermer l'urne, vérification du matériel.

2. Sur la photo, des panneaux électoraux. Chaque candidat dispose donc exactement de la même surface pour coller son affiche. Tous les candidats sont présentés les uns à côté des autres. Cette photo illustre donc bien le pluralisme politique, c'est-à-dire la diversité des opinions et le fait que plusieurs partis soient en concurrence dans la compétition électorale.

DOC 4 • Un accès libre et équitable aux médias → Manuel p. 25

Ce document du CSA porte sur le respect du pluralisme en temps normal, c'est-à-dire en dehors des élections. Lors des deux semaines qui précèdent l'élection présidentielle, l'égalité des temps de parole entre les candidats et leurs représentants doit être totale. Ce n'est pas le cas de figure qui est présenté ici.

Pour comprendre le schéma et les données chiffrées présentes dans l'article, il faut savoir que 100 % correspond au temps de parole cumulé du « bloc majorité » et du président lorsqu'il s'exprime sur les sujets de politique nationale. Si l'opposition a un temps de parole de 120 %, cela signifie que son temps était supérieur de 20 % à celui de la majorité et du président. Si l'opposition a un temps de parole de 90 %, cela signifie que son temps était inférieur de 10 % à celui du gouvernement et du président.

1. D'après le CSA, si l'opposition a eu un temps de parole correspondant au minimum à 50 % du temps accordé dans les médias à la majorité présidentielle, on considère que le pluralisme est respecté.
2. 100 %.
3. L'accès aux médias est un enjeu démocratique, car c'est en accédant aux médias que les différents partis politiques vont pouvoir nourrir le débat démocratique et discuter les décisions prises par le gouvernement.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 25

Caractéristiques	Contre-exemples
Une compétition pacifique	Prendre le pouvoir par la force, un coup d'État
Un pluralisme politique	Un parti unique se présentant à l'élection
Une compétition équitable	Des fraudes électorales

2 Quel rôle jouent les partis dans la compétition électorale ?

→ Manuel pp. 26-27

DOC 1 • Des élections sans partis → Manuel p. 26

Alexis de Tocqueville appartient à la vieille noblesse normande. Ce texte célèbre dans lequel il fait le récit de son élection comme député permet de documenter les débuts du suffrage universel. Tocqueville en effet se présente sans parti ; sa réputation, son statut de notable, la relation qui l'unit à la population sont des ressources politiques suffisantes pour être élu.

1. C'est la relation d'un seigneur aux gens qui vivent sur ses terres ou d'un berger à son troupeau : relation marquée par le respect et l'obéissance. Ils l'écoutent, le respectent et suivent ses consignes. Il est en position de supériorité bien qu'il ait l'intelligence de ne pas le montrer (il reste à son rang).
2. La plupart des électeurs votent pour la première fois. Le vote n'est pas pour eux un choix individuel, c'est l'acte d'un groupe, un acte d'allégeance (ils forment une procession, ils votent en groupe). L'autorité du notable n'est pas contestée. Il était donc prévisible que Tocqueville qui était connu de tous allait recevoir la majorité des suffrages.
3. Aujourd'hui, les électeurs ne vont plus voter en groupe. Voter est devenu un acte individuel. L'isolement en est le symbole.

DOC 2 • Les partis politiques, enfants de la démocratie et du suffrage universel → Manuel p. 26

1. Un notable est une personne qui se trouve à un rang élevé dans la hiérarchie sociale et qui, à ce titre, est considéré comme « important » et peut donc exercer une influence sur la population.
2. Le suffrage universel transforme la compétition électorale car il modifie la relation des élus à leurs électeurs. Désormais, celui qui se présente ne peut matériellement plus connaître personnellement ceux qui vont l'élire. Il devra donc « conquérir » leur suffrage en utilisant de nouvelles méthodes.

3. Dans les partis ouvriers, les leaders sont des avocats, des instituteurs, des journalistes ; à la différence des notables, ils n'ont pas de capitaux individuels : pas ou peu de notoriété, pas de « noms » connus, pas ou peu de capitaux économiques pour financer la campagne. C'est sur le nom du parti, sur les ressources financières du parti qu'ils pourront faire campagne et espérer l'emporter.

DOC 3 • Les différentes procédures de désignation des candidats par les partis → Manuel p. 27

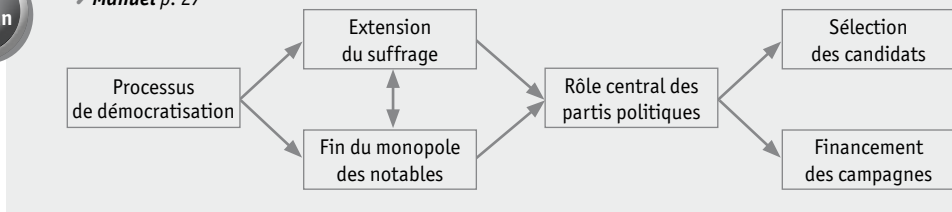
1. Première modalité : le candidat est investi par les militants du parti (la « base ») ; deuxième modalité : le candidat est investi par les états-majors des partis.
2. Aux États-Unis, le candidat républicain à la présidentielle a été désigné par les militants à la suite d'une série de primaires (même chose pour Éva Joly, candidate d'Europe-Écologie, les Verts en France). Pour les élections législatives en France, les candidats du PS et de l'UMP sont désignés par les instances dirigeantes des deux partis.
3. Avantage : désignation démocratique qui valorise les militants en donnant de l'importance à leur choix.
Désavantage : le candidat choisi par les militants n'est pas forcément celui qui convaincra l'ensemble des électeurs.

DOC 4 • Des campagnes stratégiques et coûteuses → Manuel p. 27

1. La campagne du Parti démocrate se concentre sur les États qui pourraient basculer (les *swing States*) et sur les États déjà acquis aux républicains. Elle délaisse les États traditionnellement démocrates.
2. Le terme de « machine » désigne à la fois les militants, les ressources financières, la capacité d'action du parti. Elle suggère la dimension technique et collective de l'élection. Le candidat ne gagnera pas l'élection seule, mais appuyé sur la « machine » du parti qui seule peut l'emmener vers la victoire.



→ Manuel p. 27



3 Quels sont les effets des modes de scrutin ? → Manuel pp. 28-29

DOC 1 • Les principaux modes de scrutin → Manuel p. 28

1. Un mode de scrutin, c'est une règle électorale qui transforme les voix des électeurs en sièges des élus.
2. Dans un scrutin majoritaire à un tour, il n'est pas nécessaire d'avoir la majorité des voix pour être élu, le plus grand nombre de voix suffit pour être élu.
3. Le scrutin proportionnel semble le plus équitable car il accorde des sièges en proportion des voix obtenues. La distorsion opérée est plus faible que celle du scrutin majoritaire.

DOC 2 • Le mode de scrutin majoritaire favorise la bipolarisation de la vie politique → Manuel p. 28

1. En 2007, l'UMP avait recueilli 40 % des suffrages exprimés et obtenu 55 % des sièges à l'Assemblée nationale.
2. Le scrutin majoritaire favorise les grands partis et donne une prime au parti arrivé en tête (29 points d'écart en faveur de l'UMP entre la part des voix et la part des sièges en 2002 ; 20 points d'écart en faveur du PS en 1997). Les petits partis sont défavorisés (écart de - 1 point pour le PC et de - 4 points pour le FN).

3. En favorisant les deux grands partis, le PS et l'UMP, le scrutin majoritaire conduit à une bipolarisation de la vie politique. Elle est structurée autour de ces deux partis. En outre, le scrutin majoritaire, parce qu'il renforce la tendance exprimée dans les suffrages, facilite la construction d'une majorité stable : le parti arrivé en tête n'a pas besoin de négocier une coalition avec d'autres partis pour être majoritaire et désigner un gouvernement.

4. Les avantages : le scrutin majoritaire permet de construire une majorité stable et cohérente pour gouverner, il protège la vie politique de l'instabilité des gouvernements (dérive de la IV^e République). Les inconvénients : le scrutin majoritaire donne une image déformée des suffrages des électeurs, il désavantage les petits partis, ce qui peut affaiblir la démocratie.

DOC 3 • Le mode de scrutin proportionnel : une représentation plus juste ? → Manuel p. 29

1. Le FN avait obtenu un siège aux élections législatives de 1997. Avec un scrutin proportionnel, il en aurait obtenu 92 de plus, soit : 93 sièges de députés.

2. Le mode de scrutin majoritaire avantage les grands partis et donne une prime au parti qui arrive en tête ; ils perdent cet avantage avec la représentation proportionnelle. C'est pourquoi le PS aurait perdu 26 sièges et le RPR 24 sièges avec un changement de mode de scrutin.

3. Aucune majorité ne se dessine à l'issue des élections (il faudrait 288 sièges pour avoir la majorité).

DOC 4 • Les effets politiques des modes de scrutin → Manuel p. 29

1. Voir ci-dessous dans **Faire le bilan**.

2. Si l'on ne raisonne plus théoriquement en imaginant une grande circonscription dotée d'un nombre important de sièges, sans règle de seuil, on s'aperçoit que la représentation proportionnelle n'aboutira pas nécessairement en pratique à une représentation des électeurs à proportion des suffrages exprimés. En effet, en fonction de la taille des circonscriptions, ou bien en fonction des seuils fixés pour avoir des représentants (par exemple un seuil de 5 % des suffrages), des distorsions seront opérées dans le passage des voix aux sièges, ce qui limitera la fragmentation partisane.

3. Exemple : la « Gauche plurielle », alliance de partis de gauche de 1997 à 2007, formée autour du gouvernement de Lionel Jospin, comprenait le Parti socialiste, les Verts, le Parti communiste, le Mouvement des citoyens, le Parti radical de gauche.

Faire le bilan

→ Manuel p. 29

	Scrutin majoritaire	Scrutin proportionnel
Effets mathématiques	Amplifie le succès du parti vainqueur.	Reproduit la diversité politique des suffrages exprimés.
Avantages	Limite la fragmentation partisane, favorise la formation de majorités stables et cohérentes.	Une représentation plus juste des citoyens.
Inconvénients	Une déformation du suffrage, un affaiblissement des petits partis, une bipolarisation de la vie politique.	Un multipartisme anarchique, une instabilité gouvernementale.

4 Comment expliquer la sous-représentation politique des femmes ?

→ Manuel pp. 30-31

DOC 1. Le sexisme ordinaire du monde politique → Manuel p. 30

1. Le sexisme se manifeste par des remarques déplacées, une manière d'être réduite à son corps ou sa façon de s'habiller, de la condescendance (être appelée par son prénom), une mise en doute des compétences et de l'intelligence (la « blonde »).
2. Les femmes politiques sont sans cesse ramenées à leur rôle de séductrice ou de mère. Les hommes politiques, même lorsqu'ils sont père de famille, ne sont pas interrogés sur leurs enfants. On s'adresse à eux de façon respectueuse en utilisant leur titre alors qu'on a tendance à appeler les femmes politiques par leur prénom, ce qui est une manière de les dévaloriser.
3. Ce sexisme du monde politique s'explique par le fait que la politique a longtemps été un domaine exclusivement masculin, dont les femmes étaient exclues (elles n'étaient ni électrices ni éligibles). En plus d'être majoritairement masculin, le monde politique est aussi âgé et peut être marqué par des représentations traditionnelles des femmes.

DOC 2. À quand la parité ? → Manuel p. 30

1. 45 % des députés sont des femmes en Suède, contre 18,9 % en France, soit plus de deux fois moins.
2. Les femmes sont sous-représentées notamment au Parlement. Alors qu'elles représentent plus de 50 % de l'électorat, 18,5 % seulement des députés étaient des femmes dans la chambre élue en 2007, 21,8 % des sénateurs étaient des femmes dans la chambre élue en 2011. La France se situe en dessous de la moyenne européenne et en dessous de la moyenne mondiale, s'agissant de la part des femmes dans la chambre basse du Parlement.
3. Le manque d'expérience des femmes dans le monde politique ainsi que le sexisme mis en évidence avec le document 1 peuvent expliquer la sous-représentation politique des femmes. L'intériorisation par les femmes d'un rôle subordonné peut aussi être mobilisée (poids de la socialisation différenciée vue en classe de Première). La longue exclusion des femmes de la politique en France peut également être un facteur d'explication (la situation est différente en Suède par exemple). À ce titre, la croyance dans l'universalisme républicain, qui suppose de ne pas faire de différences entre les citoyens, a pu rendre aveugle aux discriminations spécifiques dont étaient victimes les femmes. Le dispositif prévu par la loi sur la parité peut à ce titre sembler insuffisant puisqu'il n'est que peu contraignant pour les élections législatives.

DOC 3. Distribution inégale des ressources politiques et biais liés au genre → Manuel p. 31

1. Les hommes ont des caractéristiques objectives qui les placent dans une meilleure position dans la compétition politique : plus d'expérience (ils ont plus souvent que les femmes exercé des responsabilités politiques) et donc plus de notoriété et plus de relations. Or, expérience, notoriété et réseau sont des ressources politiques qui augmentent les chances d'être sélectionné et de gagner l'élection.
2. Le poids des stéréotypes peut aussi expliquer la sous-représentation politique des femmes. Les femmes seraient de par leur « nature » féminine dépourvues des qualités nécessaires pour réussir en politique : le charisme, les qualités d'orateur, la combativité, la maîtrise technique. En creux, il se dessine un portrait peu flatteur des femmes : incompétentes techniquement, faibles, enfermées dans leur vie de famille et leur vie privée.
3. Les exemples sont nombreux. Simone Weil, Christine Taubira, Hillary Clinton, Martine Aubry, Margaret Thatcher, Angela Merkel, Nathalie Kosciusko-Morizet, Najat Vallaud-Belkacem, Marielle de Sarnez, Christine Lagarde.

DOC 4. Le bilan de la loi sur la parité → Manuel p. 31

1. La France est au 66^e rang mondial du classement de féminisation des chambres basses (l'article date de 2010, en 2011, la France se trouve au 61^e rang mondial, cf. tableau du document 2, p. 30), elle est au 19^e rang européen.

2. Certains partis préfèrent payer des amendes plutôt que respecter l'obligation de présenter 50 % de candidates aux élections législatives. En outre, les femmes candidates le sont souvent dans des circonscriptions où l'on anticipe une défaite, ce qui fait que l'augmentation de la part de femmes candidates ne se répercute pas en augmentation de la part des femmes députées. Ainsi, l'esprit et la lettre de la loi ont été contournés.

3. On peut imaginer une loi plus contraignante en supprimant la possibilité de payer des amendes et en appliquant aux élections législatives les mêmes règles que pour les élections au Parlement européen : ainsi, un parti qui ne présenterait pas un quota de 50 % de femmes ne pourrait se présenter aux élections.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 31

Ce discours pourrait contenir les éléments suivants :

- des progrès (les conseils régionaux, le Parlement européen) ;
- la persistance d'une sous-représentation des femmes (avec des éléments de comparaison internationale) ;
- les limites de la loi sur la parité ;
- des nouvelles perspectives.

5 Quelle est la place de la démocratie délibérative ou participative en Europe ? → Manuel pp. 32-33

DOC 1 • Le vote du budget participatif lycéen → Manuel p. 32

1. Un budget participatif, c'est un ensemble de dépenses décidées par les usagers eux-mêmes.
2. Dans le cas de Porto Alegre, le budget participatif a permis à la ville et à ses habitants de connaître un véritable développement économique et social. De façon générale, on peut penser que la participation des citoyens aux décisions sur les dépenses qui les concernent directement devrait permettre de prendre de meilleures décisions, de gagner en efficacité.
3. Ce dispositif est démocratique car il repose sur la participation des citoyens à égalité. Ce ne sont pas des représentants politiques ou des experts qui prennent la décision.

DOC 2 • Démocratie délibérative, démocratie participative : quelles différences ? → Manuel p. 32

1. La démocratie ne se limite pas à l'acte de vote pour désigner un représentant : c'est aussi le débat, la discussion argumentée entre citoyens qui fait la force d'une démocratie.
2. La démocratie représentative désigne un régime politique où les citoyens délèguent la prise de décision à des représentants élus. La démocratie participative repose en revanche sur une participation directe des citoyens à la gestion des affaires publiques. Enfin, la démocratie délibérative valorise le débat argumenté et la délibération entre citoyens.
3. L'Assemblée nationale, une assemblée générale dans un mouvement social, la délibération des juges au moment de décider d'une sanction au tribunal correctionnel sont des exemples de démocratie délibérative : la délibération y est valorisée, on cherche à convaincre, on confronte des points de vue.

DOC 3 • En Espagne, une méthode délibérative pour gérer une ressource rare → Manuel p. 33

1. Ce dispositif porte sur la gestion de l'eau dans une région aride.
2. Les citoyens ont été associés à la décision politique : un échantillon représentatif de citoyens ont participé à un forum rassemblant des groupes d'intérêt et des experts, ils ont été informés et ont pu délibérer des solutions à apporter au problème de la rareté de l'eau dans la région.
3. Les idées que se faisaient les citoyens ont été modifiées par la délibération : c'est l'économie d'eau dans l'agriculture qui est désormais la solution privilégiée.

DOC 4. Un approfondissement de la démocratie représentative ? → Manuel p. 33

1. Du fait de la taille de la population, les démocraties modernes ne peuvent organiser une grande discussion publique, comme le faisait la démocratie athénienne.
2. La démocratie participative permet de surmonter les limites de la démocratie représentative : elle permet de faire participer aux débats les citoyens et de faire entendre à leurs représentants comment les décisions qu'ils prennent vont les affecter.
3. D'après Bernard Manin, il ne faut pas opposer ces deux formes de démocratie : elles sont complémentaires, la démocratie participative permet d'approfondir la démocratie représentative : de la rendre plus efficace et de rendre ses citoyens plus actifs.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 33

1. Démocratie participative.
2. Démocratie délibérative.
3. Démocratie délibérative et représentative.

VERS LE BAC / EXERCICES POUR RÉVISER → Manuel p. 36

EXERCICE 1

1. Vrai – 2. Vrai – 3. Faux – 4. Faux – 5. Faux – 6. Vrai.

EXERCICE 2

1. Le rôle des partis.
2. La démocratie comme compétition politique.
3. Les biais liés au genre.
4. La démocratie comme compétition politique.

EXERCICE 3

1. L'UMP obtient 54,25 % des sièges contre 32,24 % pour le PS.
2. Il y a une prime au parti arrivé en tête, ce qui permet à l'UMP d'être majoritaire à l'Assemblée sans avoir besoin de faire d'alliance. En revanche, les petits partis apparaissent désavantagés.
3. L'UMP n'a pas besoin de faire d'alliance pour être majoritaire : c'est la garantie d'une majorité stable et cohérente (pas d'alliance, donc pas de compromis à nouer autour des programmes). La vie politique française apparaît en outre structurée autour de deux grands partis : le PS et l'UMP. Les autres ne sont pas en situation de rassembler suffisamment d'électeurs pour pouvoir espérer gouverner. On peut parler de bipolarisation de la vie politique.

SUJET 1 → Manuel p. 37**Éléments de réponse**

Le document 1 met en évidence un décalage. La part des femmes candidates a augmenté fortement. C'est un effet de la loi sur la parité qui sanctionne les partis qui ne présentent pas autant d'hommes que de femmes. En revanche, la part des femmes députées reste faible, même si elle est en augmentation. Cela permet de souligner une stratégie de contournement de la loi par les partis : les femmes sont souvent présentées comme candidates dans des circonscriptions difficiles à gagner, ce qui explique ce décalage. Le document 2 ne porte pas directement sur la parité en politique. C'est un extrait de *La Domination masculine* de Pierre Bourdieu qui permet d'éclairer les stéréotypes auxquels s'affrontent les femmes.

Suggestion de plan pour structurer la réponse :

- premier obstacle : le poids des stéréotypes sexués ;
- deuxième obstacle : les stratégies de contournement des partis politiques.

SUJET 2 → Manuel p. 38**Éléments de réponse**

Le sujet doit être traité en articulant la question de la démocratie participative à l'idée d'une « crise » de la démocratie participative.

Voici les idées qui doivent permettre de construire une réponse structurée :

- enrichir le débat démocratique ;
- rendre les citoyens plus actifs et plus impliqués dans la vie de la cité ;
- prendre des décisions plus efficaces et plus justes ;
- donner plus de légitimité à la démocratie représentative.